

# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

DICRIM - Le guide de votre sécurité - Edition 2021

A CONSERVER



FONTAINES  
SUR-SAÔNE

Inondation 2001 - Fontaines-sur-Saône



## ÉDITO

Ce document essentiel, à conserver à portée de main, constitue un guide synthétique élaboré dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui prévoit l'organisation des services face aux risques. Ce guide a pour objectif d'informer et préparer chacun aux éventuels événements majeurs pouvant survenir sur la commune. Il complète notre communication quotidienne (réseaux sociaux, site internet, affichage...) que je vous invite à régulièrement consulter.

Thierry POUZOL  
Maire de Fontaines-sur-Saône

Création : BAC CONSEILS / Textes : Mairie de Fontaines-sur-Saône / Photos : Mairie de Fontaines-sur-Saône / Google Maps, Matthew Henry



## Définition du risque majeur

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances, sont regroupés en trois grandes familles :

- les **risques naturels** : inondation, mouvements de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique ;
- les **risques technologiques** : résultant de l'action humaine. Ils regroupent les risques industriels, nucléaires, ruptures de barrage, transports de matières dangereuses ;
- les **risques sanitaires** : c'est un danger ou un inconvénient immédiat ou à long terme, plus ou moins probable auquel la santé publique est exposée.

On définit le risque majeur selon deux critères :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, etc.) ou aux mouvements sociaux (émeutes, etc.) non traités dans ce dossier.

## Cadre législatif

Les articles **L125-2 et R125-11 du Code de l'Environnement** posent le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger et précisent le contenu et la forme de cette information.

# **Comment est géré le risque à Fontaines-sur-Saône ?**

La commune de Fontaines-sur-Saône s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document à usage interne à la municipalité a pour objet d'organiser l'alerte, l'information et la protection de la population.

Il recense les risques existants sur la commune, organise les services municipaux en cas de crise et sert à la coordination avec les différents services de secours extérieurs (Préfecture, pompiers, gendarmerie, etc.).

Le Maire, grâce à son pouvoir de police, peut également prendre les mesures nécessaires à la gestion du risque comme la réquisition de biens.

Le PLU-H prévoit des mesures liées aux Plans de Prévention des Risques Naturels d'inondation et aux Zones de prévention des mouvements de terrain.

## **Pour en savoir plus**

- L'institut des risques majeurs : [www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)
- Site interministériel d'information et de prévention sur les risques majeurs : [www.gouvernement.fr/risques](http://www.gouvernement.fr/risques)

## **Documents consultables en mairie**

- Plans de Prévention des Risques Naturels d'inondation (PPRNI)
- Diagnostic radon
- Plan local d'Urbanisme de la Métropole de Lyon (PLU-H)



### **BON A SAVOIR**

Si vous êtes (ou avez connaissance d'une personne isolée et/ou vulnérable),  
vous pouvez être recensé afin d'être intégré dans un annuaire de soutien prioritaire.

Pour ce faire, merci de contacter la mairie au 04 72 42 95 95 ou par mail à [contact@fontaines-sur-saone.fr](mailto:contact@fontaines-sur-saone.fr)

# LE RISQUE INONDATION

## Qu'est-ce que c'est ?

**Le cas de Fontaines-sur-Saône**  
La Commune de Fontaines-sur-Saône est confrontée au risque d'inondation provenant d'une montée des eaux de la **Saône** suite à une crue à débordement lent ainsi que par des remontées de nappes ou de réseau pour lequel un Plan de Prévention des Risques Naturels a été approuvé le 12 décembre 2006. **Les lieux pouvant être inondés sont situés principalement le long de la Saône.**

Elle peut également être impactée par le risque inondation provenant de ruissellement, coulée de boue, crue torrentielle ou montée rapide du cours d'eau du **Ravin** (également appelé ruisseau des Ronzières) pour lequel un Plan de Prévention des Risques Naturels a été approuvé le 30 novembre 1998. **Les lieux pouvant être inondés sont situés sur le secteur de Clair Vallon**, il est à noter qu'un écrêteur de crue a été mis en place en amont.

Il existe une autre zone inondable sur la Commune avec le **ruisseau des Vosges** qui vient de Fontaines-Saint-Martin et **peut inonder les jardins ouvriers en limite de Rochetaillée-sur-Saône**. Des travaux ont été réalisés sur la partie aval du ruisseau afin d'empêcher ces inondations.

La Commune de Fontaines-sur-Saône a connu 5 arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle pour inondation en janvier et 2 en juin 1983, en juin 1994 et 2 en avril 2001.

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due au débordement de cours d'eau, suite à une augmentation de son débit, provoquée par des pluies importantes et/ou la fonte de stocks neigeux.

L'inondation peut se traduire par :

- un débordement direct de cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation d'eaux pluviales : il s'agit alors d'inondation de plaine ;
- une crue torrentielle, souvent de courte durée mais dévastatrice par la vitesse du courant chargé de matériaux emportés ;
- un ruissellement en secteur urbain ou sur les côteuses.

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- l'intensité et la durée des précipitations ;
- la surface et la pente du bassin versant ;
- la couverture végétale, la capacité d'absorption du sol ;
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux.

## Quelles sont les mesures de prévention ?

En cas de crue imminente, le service d'alerte des crues avertit le Préfet qui informe le Maire.

La municipalité met alors en place l'information à la population et ordonne le cas échéant l'évacuation des zones à risques.

Vous pouvez vous tenir informé par le site [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr).

Pour votre information, vous trouverez le repère de crue historique à la salle des fêtes, rue Pierre Carbon.



Inondation 2001 - Fontaines-sur-Saône

# LE RISQUE SÉISME

## Qu'est-ce que c'est ?

Un séisme ou tremblement de terre résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches. Il se produit de très nombreux séismes tous les jours (en moyenne 270), mais la plupart ne sont pas ressentis par les humains.

Un séisme peut se traduire à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine des bâtiments, des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles, mais peut également provoquer des phénomènes annexes tels que des glissements de terrain, des chutes de blocs, une liquéfaction des sols meubles imbibés d'eau, des avalanches.

### ***Le cas de Fontaines-sur-Saône***

La Commune de Fontaines-sur-Saône se trouve dans une zone de sismicité de niveau 2 sur 5 soit dans une zone faible. Les dix séismes les plus importants ressentis sur le territoire de la Commune datent d'entre 1356 et 1905 d'une intensité de 4,78 à 5,48 sur 12 sur l'échelle MSK. Plus récemment, des séismes ont été ressentis dans les années 90, en 2003 et novembre 2019.



# LE RISQUE RADON

## Qu'est-ce que c'est ?

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m<sup>3</sup> (becquerels par mètre-cube) (source : IRSN)

### ***Le cas de Fontaines-sur-Saône***

La Commune de Fontaines-sur-Saône se trouve dans une zone de potentiel radon de catégorie 1 sur 3 soit dans une zone faible. Elle a déjà réalisé un diagnostic radon sur son territoire consultable en Mairie.

# LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

## Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une rupture d'un ouvrage artificiel ou naturel (résultant de l'accumulation de matériaux à la suite de mouvements de terrain), établi le plus souvent en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir de l'eau. Les barrages ont plusieurs fonctions qui peuvent s'associer : la régulation de cours d'eau (écrêteur de crue en période de crue, maintien d'un niveau minimum des eaux en période de sécheresse), l'irrigation des cultures, l'alimentation en eau des villes, la production d'énergie électrique, la retenue de rejets de mines ou de chantiers, le tourisme et les loisirs, la lutte contre les incendies...

### ***Le cas de Fontaines-sur-Saône***

La Commune de Fontaines-sur-Saône est concernée par le risque de rupture du barrage de Vouglans (100 km). L'estimation du délai d'impact en cas de **rupture du barrage de Vouglans** est de l'ordre de 8h30 pour atteindre Fontaines-sur-Saône.

# LE RISQUE MINIER ET MOUVEMENTS DE TERRAIN

## Qu'est-ce que c'est ?

Les risques miniers sont liés à l'évolution des cavités souterraines et des vides résiduels liés aux anciens sites miniers abandonnées et sans entretien, après arrêt de l'exploitation.

Ces vides résiduels peuvent provoquer des mouvements de terrain voire des désordres en surface pouvant affecter la sécurité des personnes et des biens.

Un mouvement de terrain, quant à lui, est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.

Selon la vitesse de déplacement, on peut distinguer :

- Les mouvements lents, qui entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'humain. Ils regroupent principalement les affaissements, les tassements, les glissements, le retrait-gonflement des argiles. Ils peuvent être précurseurs d'un mouvement rapide.
- Les mouvements rapides, qui se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements (cavités souterraines, ...), les chutes de pierres et de blocs, les éboulements, les coulées boueuses et les laves torrentielles.

### ***Le cas de Fontaines-sur-Saône***

La Commune de Fontaines-sur-Saône est concernée par le risque minier avec la **présence d'anciennes carrières avec des cavités entre la Montée Roy et le chemin de la Creuzette et le chemin Vetter**. Il existe 9 cavités, 1 naturelle et 8 ouvrages civils.

Elle est également concernée par les mouvements de terrain dans le cadre de glissement et effondrement de terrain, 3 cas ont été recensés : en 1966 Montée Roy, en 1970 et en 2002 avenue de la gare. Il existe des balmes végétales entre le chemin de la Creuzette et la Montée Roy.

# LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

## *Le cas de Fontaines-sur-Saône*

La Commune de Fontaines-sur-Saône est concernée par le risque de transport de matières dangereuses en surface par voie routière avec les **routes départementales D48, D85, D143 et D433**, par **voie ferrée**, par **voie navigable** ainsi que par voie souterraine avec la présence de **canalisations de gaz**. Aucun événement marquant n'a eu lieu de mémoire d'homme.



## *Qu'est-ce que c'est ?*

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Les produits dangereux sont nombreux ; ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs. Les principaux dangers, pouvant être associés, liés à ce risque sont :

- l'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits, etc. avec des risques de traumatismes directs ou par onde de choc ;
- l'incendie à la suite d'un choc, d'échauffement, d'une fuite, etc. avec des risques de brûlures et d'asphyxie ;
- la dispersion dans l'air (nuage毒ique), l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact.

# LE RISQUE INDUSTRIEL

## *Qu'est-ce que c'est ?*

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

## *Le cas de Fontaines-sur-Saône*

La Commune de Fontaines-sur-Saône est concernée par le risque industriel avec la **présence de l'entreprise COTELLE (production d'eau de javel) à Rillieux-la-Pape** classée SEVESO seuil haut. Cet établissement possède un Plan Particulier d'Intervention approuvé.

A proximité se trouvent également une usine de feux d'artifice, Pyragric Industrie, à Rillieux-la-Pape et une usine de production de silice, non chimique, à Collonges-au-Mont-d'Or, Solvay.

# LE RISQUE MÉTÉOROLOGIE

## Qu'est-ce que c'est ?

Si les phénomènes météorologiques ne sont pas recensés parmi les Risques Majeurs, les changements brutaux du climat augmentent de plus en plus d'aléas violents.

Comme toutes les communes françaises, Fontaines-sur-Saône est concernée par de potentielles fortes précipitations, des orages, du vent violent et des tempêtes de neige, du verglas, un grand froid ou encore une canicule voire une pollution atmosphérique.

## Quelles sont les mesures de prévention ?

Tous ces phénomènes font l'objet d'une procédure de vigilance météorologique menée par Météo France. Elle caractérise les niveaux de vigilance par quatre couleurs. En cas d'alerte, elle émet régulièrement des bulletins de suivis du phénomène.

Pour des alertes orange ou rouge, nous vous conseillons de vous tenir régulièrement informé de l'évolution du phénomène dangereux via le site [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com).

Code couleur vigilance Météo France :

- Pas de vigilance particulière.
- Phénomène habituel pour la saison mais être attentif.
- Phénomène dangereux de forte intensité donc être très vigilant.
- Phénomène d'intensité exceptionnelle, l'alerte est maximale, une vigilance absolue s'impose.

## Le cas de Fontaines-sur-Saône

Jusqu'à aujourd'hui, 3 arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle liée à un phénomène météorologique ont été pris (2 pour chutes de neige et 1 pour tempête).



Saône gelée 1956 - Fontaines-sur-Saône

# LE RISQUE TERRORISME

## Qu'est-ce que c'est ?

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, etc.) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

# LE RISQUE PANDÉMIE

## Qu'est-ce que c'est ?

Une pandémie est une épidémie qui s'étend à une population entière, à un continent voire au monde entier.

Au niveau national, il existe 4 stades de l'épidémie avec des objectifs de conduite de crise :

- Stade 1 : freiner l'introduction du virus sur le territoire
- Stade 2 : freiner la propagation du virus sur le territoire
- Stade 3 : atténuer les effets de la vague épidémique
- Stade 4 : revenir à la situation antérieure



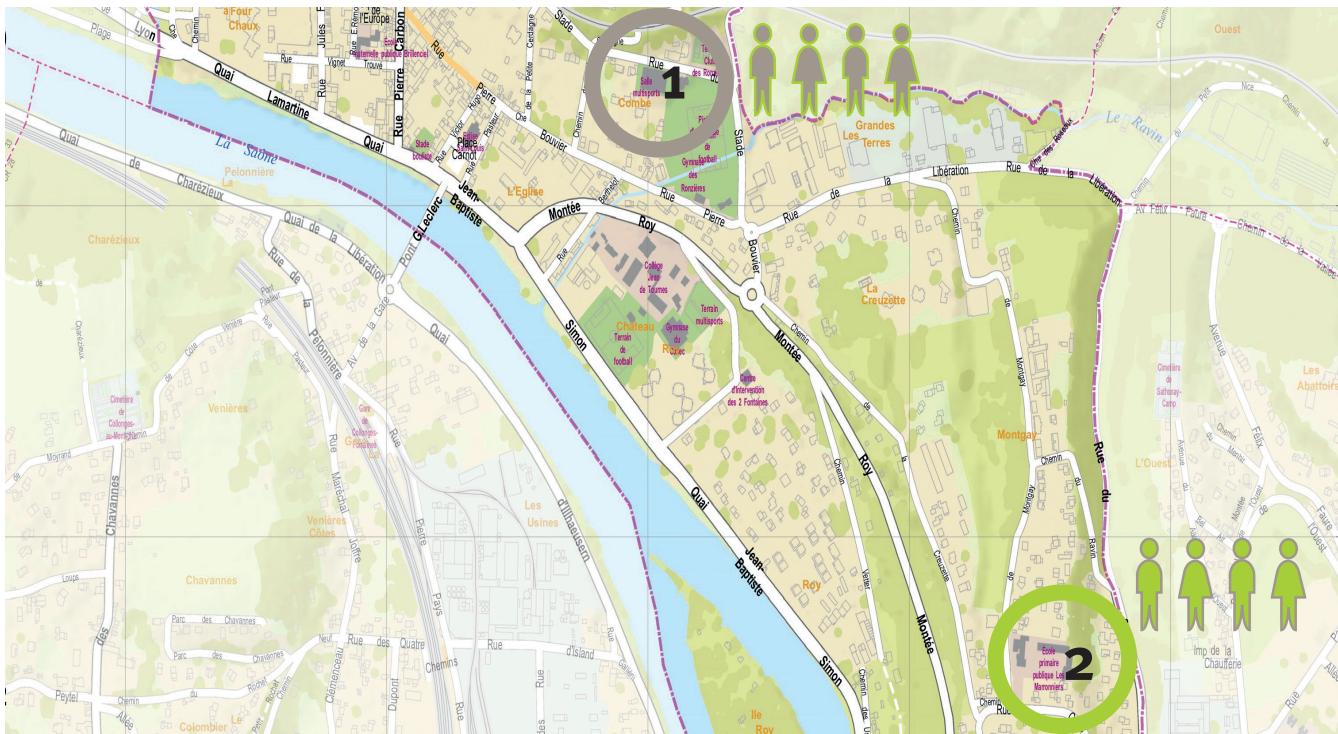
## LES BONS RÉFLEXES APRÈS LA SURVENUE D'UN ÉVÈNEMENT

- Ne regagnez pas votre habitation si cette dernière a été endommagée.
- Sinon, aérez et nettoyez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques.
- Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.
- Evaluatez les dommages et contactez votre assureur.

# *Les points de rassemblements*

Si vous devez évacuer et vous regrouper, les points de rassemblement se situent :

1. à la salle des Ronzières
  2. à l'école des Marronniers



# *Informations pratiques*

MAIRIE : 04 72 42 95 95 ou [www.fontaines-sur-saone.fr](http://www.fontaines-sur-saone.fr)

Pour être tenu informé régulièrement des actions de la Commune,  
abonnez-vous à nos outils : site internet, newsletter, page Facebook, etc.

GENDARMERIE.....	17	SERVICE DES EAUX.....	09 69 39 69 99
SERVICES DE SECOURS.....	18 ou 112 (d'un portable)	ENEDIS.....	09 726 750 69
SAMU.....	15	GRDF.....	0 800 47 33 33

RADIO : France Info 105.4

METEO : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) ou 0 892 68 02 69



## OBJETS UTILES

Il peut être utile d'avoir à portée de main les objets suivants en cas d'alerte ou d'évacuation :

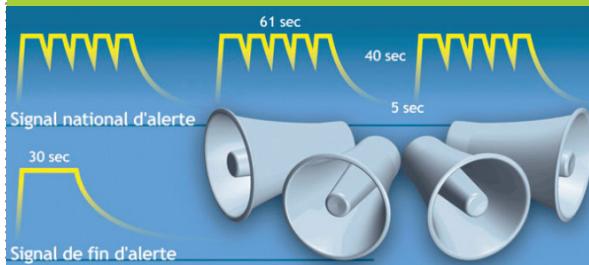
- un poste de radio fonctionnant avec des piles (avec piles de recharge) ;
- une lampe torche électrique (prévoir des piles de recharge) ;
- un endroit où réunir l'ensemble de vos papiers importants (pièces d'identités, passeport) afin de pouvoir rapidement les prendre en cas d'évacuation ;
- une trousse de premiers secours (pansements, bandages, désinfectant, masques, etc.), pensez à prévoir les médicaments d'un éventuel traitement en cours ;
- éventuellement un téléphone portable avec une batterie de recharge ;
- une réserve d'eau en bouteille ;
- des vêtements de rechange ;
- des couvertures ;
- un nécessaire de toilette.

## LES BONS RÉFLEXES PAR RISQUE

	Inondation	
	Séisme	
	Rupture de barrage	
	Minier	
	Transport de matières dangereuses	
	Industriel	
	Météorologie	
	Pandémie	Respectez les gestes barrières préconisés.
	Terrorisme	<p>Eloignez-vous du danger. Alertez les personnes autour de vous. Si vous ne pouvez pas vous échapper, cachez-vous en vous enfermant. Eteignez la lumière et coupez le son des appareils dont votre téléphone.</p>
		<p>Eloignez-vous des ouvertures et allongez-vous au sol, sinon abritez-vous derrière un obstacle solide. Alertez et obéissez aux forces de l'ordre. Ne courez pas vers les forces de l'ordre. Gardez les mains levées et ouvertes.</p>

## COMMENT EST DONNÉE L'ALERTE EN CAS DE RISQUE ?

- par une sirène
- par un véhicule muni d'une enceinte sono portative
- par le porte à porte
- par les panneaux lumineux de la Commune



## LES BONS RÉFLEXES DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio (105.4) pour connaître les consignes.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants connaissent les consignes de sécurité et les mettront à l'abri.



Ne téléphonez pas : évitez d'encombrer les lignes pour les secours.



Pensez à sécuriser vos biens en fermant portes et fenêtres si vous devez quitter votre domicile.